

Je reconnais un bon professionnel

Choisir un architecte, un spécialiste, un artisan ou un entrepreneur compétent n'est pas toujours facile. Certains éléments sont incontournables pour mettre un maximum d'atouts de votre côté.



QUEL TYPE D'ENTREPRISES SÉLECTIONNER ?

ARTISANS, ENTREPRISES SPÉCIALISÉES OU ENTREPRISES GÉNÉRALES... ?

Gardez à l'esprit que plus il y a d'intervenants et/ou de sous-traitants différents, plus il y a de risques de ne pas respecter les délais et d'avoir des soucis au niveau de la coordination des différents corps de métier. Le risque principal est que chaque corps de métier se renvoie la responsabilité en cas de problème.

Dans le cas d'une entreprise générale, le chef de chantier est votre interlocuteur sur le chantier. Ce type d'entreprise intègre dans ses prix les **frais de coordination** des différents métiers et la présence du chef de chantier.

Faire appel à différents artisans permet parfois plus de souplesse car vous discutez directement avec chaque corps de métier. Vous savez à qui vous aurez à faire dès le départ.

Attention, en travaillant avec plusieurs entreprises, vous devez peut-être faire appel à un coordinateur sécurité-santé.


 Voir fiche *Les acteurs pour m'aider à concevoir mon projet.*

Quel que soit le type d'entreprises, vérifiez leurs compétences, leurs garanties ainsi que leurs expériences dans la rénovation.

Attention, publicité n'est pas gage de qualité.

ÉTABLISSEZ UNE LISTE DE PROFESSIONNELS

Discutez-en autour de vous, demandez des noms d'entreprises qui ont donné satisfaction (ou pas).

 *Procurez-vous les listes d'entreprises disponibles auprès des différents organismes de conseils.*


Il existe peut-être un **club ou une grappe d'entreprises spécialisées** proches de chez vous. Si vous les contactez, prenez connaissance de la charte déontologique qu'ils se sont engagés à respecter.





Si vous faites appel à un **architecte**, il est votre premier conseiller, n'hésitez donc pas à lui demander son avis. Il peut vous aider à établir une liste d'entreprises à contacter et vous conseiller lors de l'analyse des devis.

Visitez des **salons spécialisés** en construction et rénovation. Vous pourrez y rencontrer des spécialistes et des personnes engagées dans les mêmes réflexions que vous.


 *Consultez des revues, livres, sites Internet (en vous assurant de la fiabilité des sources).*



CHOISISSEZ LES ENTREPRISES AVANT DE LES CONTACTER

Le professionnel idéal doit non seulement avoir des références de qualité et une bonne réputation, mais surtout, il doit d'abord avoir les compétences nécessaires à votre projet. Tous ne travaillent pas de la même manière et n'ont pas les mêmes spécialités et sensibilités. Recherchez ceux qui se montreront les plus proches de vos aspirations, de votre projet :

Compétences en adéquation à vos besoins.

 *Voir fiche Les entrepreneurs et artisans.*

Philosophie de l'entreprise : utilisation ou non de matériaux naturels respectueux de votre santé et de l'environnement, respect du patrimoine, dimension humaine, mise en valeur des matériaux et savoir-faire locaux...

- Réputation / professionnalisme
- Références pertinentes par rapport à votre projet. Certaines entreprises ont beaucoup d'expérience en rénovation de maisons unifamiliales.
- Créativité, esthétisme en rapport avec vos attentes : suivant les références et les propositions de l'artisan.
- Proximité de l'entreprise.

Si vous choisissez un entrepreneur local, il y a plus de chance qu'il soit connu de réputation dans votre quartier, votre commune... De plus, pour un petit entrepreneur local, une bonne réputation est essentielle, c'est son fonds de commerce.

En Belgique, réglementairement, tout entrepreneur doit disposer de l'accès à la profession. À défaut, le contrat conclu avec celui-ci est nul. Dans certains cas, vous pouvez même être tenu des dettes sociales et fiscales de l'entrepreneur qui ne dispose pas de l'accès à la profession.

PRÉPAREZ LE PREMIER ÉCHANGE AVEC L'ENTREPRISE

Préparez **vos questions** (techniques, administratives, liées au confort, la santé, les économies, l'investissement, l'environnement...) : consultez des publications techniques pour vous aider à préparer les questions à poser aux professionnels sur un salon, par téléphone ou lors d'une visite sur le futur chantier.

Vérifiez la faculté de chaque entreprise de proposer des choix techniques pertinents adaptés à vos besoins.

Vérifiez ses connaissances **des nouvelles exigences** et techniques (les habitudes de fonctionnement peuvent parfois agir comme un frein à l'égard des nouvelles pratiques).

Vérifiez **certaines données administratives** de l'entreprise et si elle est en mesure de faire face à ses obligations sociales et fiscales (n° d'entreprise (Be), n° Siren (Fr), agrégation, label, inscription à un club, une grappe d'entreprises, un cluster, l'Ordre des architectes...). Il existe des sites Internet pour vérifier ces informations.

POSEZ-VOUS DES QUESTIONS À LA SUITE DE VOTRE PREMIER CONTACT :

- L'entrepreneur répond-il clairement à vos questions ?
- Est-il à votre écoute ?
- Vous a-t-il fourni des références ?
- Avez-vous eu l'occasion de voir ou de vérifier ses références ?
- Avez-vous parlé de délais, de planification des travaux ?
- Est-ce compatible avec votre agenda ?

FAITES VOS CHOIX ET DEMANDEZ DES DEVIS

SUR BASE D'UN DOCUMENT CLAIR ET PRÉCIS, IL VOUS EST CONSEILLÉ DE DEMANDER UN MINIMUM DE 3 DEVIS DIFFÉRENTS AVANT DE VOUS DÉCIDER.



Voir fiche *Je prépare ma demande de devis.*

CETTE FICHE A ÉTÉ RÉDIGÉE DANS LE CADRE DU PROJET EUROPÉEN RE-EMPLOI.

LA SÉRIE DE FICHES « PAS À PAS, JE RÉUSSIS MA RÉNOVATION » A ÉTÉ RÉALISÉE DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT ENTRE LES PROJETS EUROPÉENS INTERREG IVA RE-EMPLOI ET INTERREG IVB LIVINGGREEN PAR L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LA SAMBRE ET ESPACE ENVIRONNEMENT ASBL EN ÉTROITE COLLABORATION AVEC LE CLUSTER ECO-CONSTRUCTION, LES COMPAGNONS DU TOUR DE FRANCE DE L'ÉCOLE DE JEUMONT ET LE FOREM.



AVEC LE SOUTIEN DE



UNION EUROPÉENNE : FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LES AUTEURS NE PEUVENT PAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES DIRECTS OU INDIRECTS QUI DÉCOULERAIENT DE L'UTILISATION DES FICHES. REPRODUCTION AUTORISÉE MOYENNANT MENTION DE LA SOURCE.